

## LE BAREME

### AIDES « ASSURANCE LOCATIVE » et « ENERGIE »

Composition du ménage	BAREME
1 personne	900 €
2 personnes	1 050 €
3 personnes	1 200 €
4 personnes	1 500 €
5 personnes	1 800 €
Personne supplémentaire	200 €

#### **Les ressources du ménage :**

Les ressources prises en compte pour fixer les conditions d'attribution des aides comprennent l'ensemble des ressources, de quelque nature qu'elles soient, du ménage (cf ci-dessus), à l'exception de l'aide personnelle au logement, de l'allocation de logement, de l'allocation de rentrée scolaire, de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et de ses compléments et des aides, allocations et prestations à caractère gracieux ». Dans le calcul, sont pris en compte **les droits calculés** par les organismes chargés de verser les aides à caractère familial.

Lorsque le ménage compte un jeune en apprentissage, 50 % de ses ressources sont prises en compte pour évaluer les droits du ménage.

Pour le calcul du droit le FSL prend en compte la moyenne des ressources de l'ensemble des personnes composant le ménage, des 3 mois précédant la demande d'aide.